

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.01.2017			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Minorité de la commission Péréquation financière	Lié à :(obligatoire) ad 16.165
--	-----------------------------------

Titre :

Amendement au projet de loi portant modification :

- de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI)
- de la loi sur la redistribution du produit de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales entre les communes

Contenu :

LPFI – Art. 15

Maintien du droit actuellement en vigueur.

(L'indice de charge fiscale s'obtient pour chaque commune en divisant le produit des impôts communaux des personnes physiques perçus en application de la loi sur les contributions directes par le montant de l'impôt direct des personnes physiques perçu par l'Etat dans la commune.)

Motivation (facultatif) :

Objectif : maintien du texte actuellement en vigueur. Principe accepté mais à supprimer dans le cadre de la révision globale de la péréquation des charges. (lié à la question 4)

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Claude Guinand

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Stephan Moser	Olivier Haussener	Alexandre Willener
Walter Willener	Yvan Botteron	